



## COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

**Excusés** : Michel AT ,Dominique LAVOREL ,Jacques MUZARD ,Pascal SANCTUS .

**Absente** : Sophie D'AMONVILLE

### **1/ Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 14 septembre 2017**

*Approuvé à l'unanimité*

### **2/ FFCAM : Qui fait quoi ?**

Une directive fédérale a été envoyée aux Clubs courant juin. Cette directive précise les attributions des Clubs Alpins, des Comités Territoriaux (regroupant désormais les Comités Départementaux et Régionaux ) et de la Fédération .

A la lecture de ces documents dont une copie a été envoyée à chaque membre du comité directeur, se posent des questions concernant en particulier les formations. Lors de sa réunion du 9 septembre, le comité AURA a décidé d'alerter l'ensemble des présidents de Comité Territoriaux sur cette problématique

### **3 / Réunion le 20 septembre à destination des Responsables d'Activités et de Services .**

Mercredi 20 septembre 2017, le club organisera une réunion à destination des Responsables d'Activités et de Services.

C'est une première pour le Club Alpin d'Annecy .  
plusieurs objectifs :

Se connaître.

Rappel des droits et obligations : programme et site collectives.

Promouvoir dans chaque activité des vocations pour devenir bénévole ou encadrant .

Prévoir le budget par activité pour 2018 .

Divers ...

#### **4/ Ouverture de postulants pour le Comité Directeur 2017/2018**

le renouvellement des membres se faisant par tiers, arrivent en sortie

Raymond BERUARD qui se représente  
François BERUARD qui ne se représente pas  
Jacques BRETON qui se représente  
Sophie D'AMONVILLE ? (absente au CD du 14 septembre)  
Maxime FRESSONNET qui n'a pas pris de décision  
Michel LEFRIQUE qui ne se représente pas  
Jacques MUZARD ? (absent au CD du 14 septembre)  
Pascal SANCTUS ? (absent au CD du 14 septembre)

Un appel à postulants sera fait par le biais d'une newsletter ; le dépôt des candidatures doit se faire 30 jours avant l'AG, soit au 24 octobre

#### **5/ Fonctionnement du logiciel pour l'inscription aux collectives**

Un rappel : toute collective doit obligatoirement être inscrite sur le site , pas de dérogation .

Une mise à jour du mode opératoire s'impose car il y a eu de nombreuses modifications depuis sa mise en place début février 2017

Reste posée la question de rajout de collectives au cas pas cas .

Chaque collective rajoutée est validée de fait par le Responsable d'Activité qui en est immédiatement informé.

Toutefois, le débat reste ouvert entre ceux qui souhaitent s'en tenir au programme élaboré parfois plusieurs mois à l'avance et ceux qui souhaiteraient rajouter au coup par coup une collective supplémentaire

#### **6/ Fonctionnalités pour la secrétaire du Club Alpin .**

- Carte bancaire liée au compte courant de l'association : Une carte bancaire étant nominative , cette dernière sera demandée , en remplacement de Dominique PERRET, au nom d'Isabelle RABATEL qui pourra procéder à des paiements sur internet :

code de validation à l'aide de son portable .

Jusqu'à présent, , figurait le nom de Dominique PERRET , mais elle pourra continuer à l'utiliser

dans le cadre de son activité voyages lointains.

-Isabelle assurera le suivi du remboursement par tiers des frais avancés par les initiateurs pour leur formation .

Chaque initiateur fera une demande de remboursement auprès de la secrétaire , demande qui sera , avant mise en paiement par le trésorier validée par le responsable de l'activité .

### **7/ remise de médailles lors de la prochaine assemblée générale**

La décision de futurs récipiendaires sera décidée lors du prochain bureau courant octobre .

### **8/ Invitation du Club Alpin au conseil de développement du Grand Annecy**

Le président se propose de représenter le club .

### **9 / questions diverses**

- Proposition de demander une ristourne à l'attention des jeunes sur la part départementale et régionale pour les jeunes .

- Interrogation de la FFCAM sur le juridique (quel document utiliser ?, décharge de responsabilités ...) pour les jeunes de moins de 18 ans qui participent à des activités du CAF .

Actuellement, les représentants légaux du mineur font une autorisation sur papier libre ;

-Gedéon POCHAT qui participe à des compétitions sera soutenu par le club d'Annecy en particulier par l'adhésion du club à la FFME.

- Le club va adhérer au paiement en ligne permettant de faciliter les inscriptions pour certaines collectives ( ski de piste ...etc ) . Son coût : 17€/ mois plus 0,6% par paiement

**prochain bureau : 11 octobre 2017**

**prochain CD : 18 octobre 2017**

Michel LEFRIQUE  
Secrétaire Général

Alain FLEURET  
Président